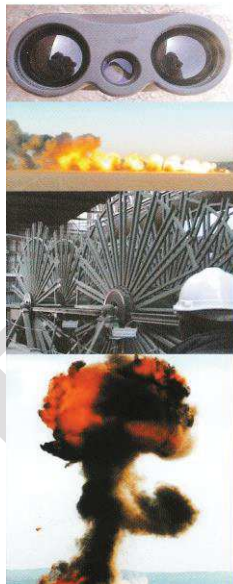


Pour une meilleure prévention

Institut de Formation pour la Prévention des Risques



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

Les Risques...
*"Sachons ensemble les maîtriser
pour mieux nous protéger"*

FORMATION EN SECURITE PYROTECHNIQUE

(E-learning)

FORMATION TRIMESTRIELLE A DISTANCE



PRESENTATION GENERALE

Cette formation continue sur la sécurité pyrotechnique s'inscrit dans le cadre obligatoire défini par l'article R4462-27 du Code du travail. Elle est obligatoire et vise à maintenir et/ou perfectionner les connaissances des intéressés dans le domaine des risques pyrotechniques et de leur prévention.

Cette formation s'adresse aux travailleurs, y compris temporaires, appelés à conduire, à surveiller ou à exécuter des activités pyrotechniques, des activités de maintenance ainsi que des activités de transport interne de substances ou objets pyrotechniques.

Elle répond aux obligations du Chapitre II du titre VI du livre IV de la quatrième partie du Code du travail « prévention du risque pyrotechnique ».

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectifs :

- de maintenir et de perfectionner ses connaissances acquises dans le domaine de la prévention des risques pyrotechniques en application du Chapitre II du titre VI du livre IV de la quatrième partie du Code du travail « [prévention du risque pyrotechnique](#) » ;
- de mettre l'accent sur le retour d'expérience des événements (incidents et accidents) pyrotechniques survenus dans des établissements et sur les éventuelles évolutions de la réglementation, notamment en matière de sécurité pyrotechnique ;
- de répondre aux obligations légales pour maintenir un niveau d'habilitation pyrotechnique.

PUBLICS

Cette formation est destinée à toute personne travaillant ou amenée à travailler à l'intérieur d'un site pyrotechnique (pyrotechnicien ou non pyrotechnicien).

INTERVENANT(S)

Enseignements réalisés par des *Intervenant(s) spécialisés* dans le domaine enseigné et formateur confirmés.

ORGANISATION GENERALE (FOAD/E-Learning)

La plateforme de formation¹ est un outil qui permet :

- 1) d'organiser des parcours de formation en mettant à disposition des apprenants ressources et des activités d'apprentissages, mais également des outils de communication comme des tchats, des forums, des classes virtuelles ainsi que des outils d'organisation comme des plannings, des bibliothèques de dossiers, etc...
- 2) de gérer le suivi administratif et pédagogique du dispositif de formation : enregistrement et inscription des apprenants, traçabilité de leurs activités et des statistiques (temps de connexion, temps passé sur un module, résultats aux QCM et aux évaluations), réalisation du suivi et des évaluations par les formateurs et tuteurs, ...
- 3) de délivrer les attestations de réalisation des activités statistiques.

INDICATIONS PEDAGOGIQUES

- Diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage².
 - Introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes³.
 - Modes d'évaluation, notamment formatifs (autoévaluation, évaluation des prérequis, avec degrés de certitude, etc.), exploitant directement le concept de métacognition⁴ en proposant des feedbacks (automatiques ou différés, synthétiques ou complets, etc).
 - Mode de formation ouvert, c'est-à-dire favorisant l'accessibilité à la formation.
 - Flexibilité organisationnelle (dans le temps et dans l'espace "où je veux et quand je veux").
 - Flexibilité cognitive et pédagogique (ce dont j'ai besoin, comme j'en ai besoin et quand j'en ai besoin).⁵
 - Exploitation et développement d'interactions de qualité⁶.
 - Diversification des modes d'évaluation et des compétences.⁷
-
- *Durée* : 7 heures d'études cumulées (lecture, recherche, réponses, ...) par apprenant (version FOAD /E-learning) par trimestre.

¹ La plateforme est accessible à partir d'un code d'accès (Login) et de l'adresse mail de l'apprenant (abonné).

² Par rapport aux cours traditionnels en présentiel, l'e-learning facilite la diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage.

³ L'e-learning facilite également l'introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes (pédagogies actives, participatives, métacognition, apprentissage par problèmes ou par le jeu, etc.).

⁴ La métacognition désigne l'activité de l'apprenant (élève) qui s'exerce à partir du moment où il n'est plus dans l'action mais dans une réflexion, verbalisée ou non, sur cette action.

⁵ Personnalisation, modularisation, just-in-time, polyvalence didactique, etc.).

⁶ L'e-learning exploite, à des fins pédagogiques, les interactions rendues possibles par l'Internet et les divers outils de communication et de collaboration (chat, forum, wiki, vidéoconférence, blog, portfolio, etc.).

⁷ L'e-learning facilite la diversification des modes d'évaluation (autoévaluation, évaluation des pré-requis, formative, sommative ou certificative, etc.), ainsi que l'introduction "d'innovations". Une des conséquences positive de cette facilitation est de favoriser l'approche formative et l'autoévaluation. L'e-learning permet d'entraîner tous les types de compétences, de simples à complexes (professionnelles, transversales, démultiplicatrices, etc.), des connaissances théoriques aux savoir-faire pratiques.

INSTITUT DE FORMATION POUR LA PREVENTION DES RISQUES

- *Date et lieu*: A chaque début de trimestre pour la formation en *E-learning*. Le lieu reste au choix de l'abonné.
- *Modalités de suivi des participants*: Afin d'assurer le suivi pédagogique, la liste des participants (apprenants) devra être annexée à la convention et sera mise à jour en cas de modification. Les modalités de suivi seront définies dans la convention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Validation des connaissances : Un test de contrôle des connaissances sous diverses formes (auto-évaluation, rapports écrits, QCM ; QCR, Quizz, etc...)° est organisé à l'issue de chaque session de formation. Il permet de valider la formation.

Une *attestation de formation* valide la formation sous conditions d'avoir suivi l'intégralité des enseignements, participé aux différents exercices et validé le test sous forme de Quizz.

Cette attestation est obligatoirement intégrée dans le *dossier de sécurité* du site.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

La réglementation⁸ souligne que dans le cas où la formation s'effectue en tout ou partie à distance, le programme doit préciser :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. »

Le texte réglementaire⁹ relatif aux formations ouvertes ou à distance apporte des précisions sur les moyens qui doivent être décrits dans le programme, à savoir :

- les *compétences et qualifications* des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;
- les *modalités techniques* selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les *délais* dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

⁸ Article L6353-1 du Code du travail.

⁹ Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

PROGRAMME

- Prescriptions des articles R. 4462-1 à R. 4462-36 du Code du travail ;
- Etude du contenu d'une consigne générale de sécurité de site et de l'arrêté du 07/11/2013.
- Rappels sur:
 - les mesures de sécurité à prendre en cas d'évènement non souhaité ;
 - les effets et dangers pyrotechniques.
- Présentation du (ou des) poste(s) de travail et des risques associés.
- Commentaires sur :
 - les consignes de sécurité de l'installation et du poste, prévues à l'article R. 4462-7.
 - les lettres de l'Inspection pour les Poudres et les Explosifs (IPE),
 - l'analyse des risques pyrotechniques d'une étude de sécurité pyrotechnique,
 - les évolutions réglementaires,
 - les évènements pyrotechniques marquants.
- 5. Cas concrets, exercice d'application pratique, échanges participatifs,
- 6. Evaluation de la formation.

Nota : Des films vidéo seront présentés au cours de l'intervention pédagogique. Un questionnaire sous forme de Quiz collectif permettant de tester les connaissances spécifiques sera organisé en fin de journée.

INTERVENANT(S)

Enseignements réalisés par des experts, ingénieurs et professionnels de la sécurité pyrotechnique et de la gestion des risques.

DEMARCHE QUALITE ET ENGAGEMENT

Consciente que la Qualité est un acteur essentiel du développement durable d'une entreprise, l'Institut de Formation pour la Prévention des Risques (IFPR) a entrepris dès son origine une démarche d'amélioration continue.

Notre engagement et notre démarche qualité ont pour objectifs principaux :

- de satisfaire aux attentes de nos clients ;
- d'améliorer nos performances, et d'en assurer la constante amélioration ;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et légales.

Notre engagement qualité et environnement nécessite la forte implication de tous les collaborateurs, et s'articule autour des axes suivants :

- l'assurance d'un service de qualité et réactif construit sur une communication accrue ;
- une adaptation continue aux évolutions et aux exigences exprimées ;
- la maîtrise et la réduction autant que possible de l'impact sur l'environnement.

Un [feuilleton d'évaluation](#) sera renseigné par chaque participant à l'issue de l'intervention pédagogique.

COÛT – RENSEIGNEMENT – DEVIS

Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé, s'adresser par mail à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>

IFPR